

# PLACER DES PANNEAUX SOLAIRES PHOTOVOLTAÏQUES

## Pourquoi placer des panneaux solaires photovoltaïques ?

- Pour réaliser des économies au niveau de votre facture d'électricité.
- Si votre toiture est en bon état, bien orientée et sans ombrage, profitez-en! C'est rapide et facile à mettre en œuvre.
- Au cours de leur vie, les panneaux produisent au moins 8 fois l'énergie qui a été nécessaire pour les produire.
- Ils sont recyclables à 95%.
- Pour poser un geste écologique et diminuez vos émissions de CO<sub>2</sub>.

## Oui, mais comment ça marche ?

- La journée, la production des panneaux photovoltaïques dépend de la luminosité.
- Les appareils électriques en fonctionnement vont consommer l'électricité générée par les panneaux.
- Si les panneaux produisent plus que ce qui n'est consommé, l'électricité excédentaire est injectée sur le réseau.
- La nuit, la production des panneaux est nulle. L'électricité que l'on consomme à ce moment-là provient du réseau de distribution et de transport.

Pour diverses raisons, il est préférable de consommer l'électricité produite par vos panneaux instantanément.

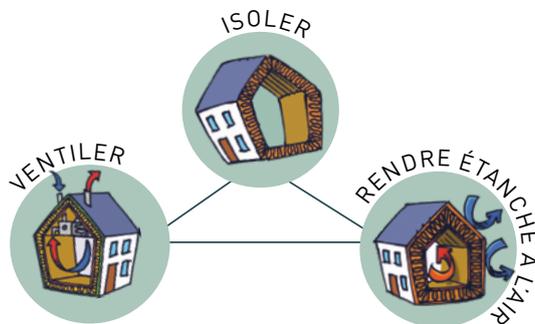
Si les panneaux ont été placés avant le 1<sup>er</sup> janvier 2024, le propriétaire (prosumer) bénéficie du mécanisme de compensation (son injection d'électricité sur le réseau compense sa consommation), jusqu'au 31 décembre 2030. Cependant, il doit participer aux frais d'entretien et de gestion des réseaux de distribution et de transport. Cela se fait via le tarif prosumer, qui est calculé sur base de la puissance des panneaux. Si l'habitation est équipée d'un compteur communicant, le tarif prosumer dépendra de l'utilisation réelle du réseau (le but étant de consommer davantage son électricité aux moments où on la produit), sans dépasser le montant du tarif prosumer forfaitaire.

Objectif 2050 :  
Visez le label A  
décarboné\*

\*La consommation  
d'énergie résiduelle est  
couverte par des énergies  
renouvelables



POUR MAÎTRISER VOTRE CONSOMMATION :  
ISOLEZ, RENDEZ ÉTANCHE À L'AIR ET VENTILEZ !!!



## PRÉCAUTIONS À PRENDRE

### CHOIX DE L'INSTALLATEUR

- Demandez au moins 3 offres pour comparer les prix. Choisir une entreprise labellisée NRQual ou un entrepreneur certifié RESCert offre des avantages supplémentaires.

### DURÉE DE VIE

- Actuellement, les panneaux ont une durée de vie de l'ordre de 30 ans, l'onduleur 10 à 15 ans, il sera donc à remplacer sur la durée de vie de l'installation.
- Le bon plan: comparez le rendement des onduleurs sur leur fiche technique et choisissez un onduleur qui permet le monitoring de votre installation à distance (via une connexion internet).

### URBANISME

- Si certaines conditions sont remplies, le placement de panneaux est dispensé de permis. Contactez le service urbanisme de votre commune pour vérifier si un permis ou une autorisation est nécessaire.

### ORIENTATION ET INCLINAISON

- 35° d'inclinaison permet une production maximale.
- Plus les panneaux seront décalés du sud, plus il faudra placer des panneaux pour produire la même quantité d'énergie. A titre d'exemple, à l'ouest ou à l'est, il faudra 20% de panneaux en plus.
- Si vous avez de l'ombre sur votre toiture, il faudra équiper les panneaux d'optimiseurs qui permettront à chaque panneau de travailler indépendamment et de minimiser l'impact de l'ombrage.

### RECYCLAGE

- Une éco-participation est prélevée sur chaque panneau solaire mis sur le marché. Cette contribution environnementale sert à organiser, administrer et financer les opérations de collecte, de tri et de traitement de déchets photovoltaïques actuels et futurs.

### DIMENSIONNEMENT

- Idéalement, votre installation doit être dimensionnée pour couvrir les besoins annuels du ménage. Inutile de produire plus que ce qui n'est consommé puisque le surplus ne peut être vendu.
- Une installation optimale (plein sud à 35° d'inclinaison) de 1kWc nécessite 5 à 6 m<sup>2</sup>. Elle produit en moyenne 950 kWh sur une année.

### CONSOMMATION

- Si votre consommation annuelle tourne autour des 3500 kWh/an, elle sera couverte par une installation d'une puissance de 3,7 kWc (orientée plein sud) grâce au principe de compensation. Si vous optez pour des panneaux de 320 Wc, il vous en faudra 12, ce qui équivaut, en pratique, à une surface d'environ 20 m<sup>2</sup>.
- La compensation (principe du compteur qui tourne à l'envers) consiste à pouvoir déduire de sa consommation électrique annuelle l'énergie injectée sur le réseau durant la même période. Cela est valable même si la consommation et l'injection ont été effectuées à des moments différents. La compensation revient donc à utiliser le réseau comme « une grosse batterie » dans lequel on injecte et on prélève tour à tour. La fin du mécanisme de compensation pour les nouvelles installations est prévue le 1<sup>er</sup> janvier 2024, tandis que les installations existantes en bénéficieront jusqu'au 31 décembre 2030.

La consommation moyenne annuelle en Wallonie est de 3500 kWh/an (hors chauffage et eau chaude sanitaire). Si vous êtes au-dessus de la moyenne, tentez d'abord de réduire vos consommations.

**UN BON CONSEIL VAUT PARFOIS PLUS QU'UNE PRIME**

**FAITES-VOUS ACCOMPAGNER GRATUITEMENT PAR NOS CONSULTANT(E)S.**

- **Rendez-vous aux Guichets Energie Wallonie :** <http://energie.wallonie.be>